



RECONVERSION DE L'ANCIEN SITE AMORA

VILLE DE DIJON

**Compte rendu annuel à la collectivité
au 31 décembre 2024**



SOMMAIRE

- I. Présentation et programme physique de l'opération**
- II. Note de conjoncture – réalisations et perspectives**
- III. Compte-rendu financier**
- IV. Annexes**

I. PRESENTATION ET PROGRAMME PHYSIQUE DE L'OPERATION

1. 1. Présentation de l'opération

Par délibération du 29 juin 2009, le Conseil Municipal a confié à la SPLAAD, par voie de Convention de Prestations Intégrées portant concession d'aménagement, l'aménagement du territoire « Grand Sud », compris entre la gare de Dijon et la limite sud de la ville.

Le projet de territoire « Grand Sud » vise à rééquilibrer le développement de la Ville de Dijon au sud en conjuguant la construction de nouveaux quartiers mixtes, la requalification d'espaces publics urbains ou naturels et l'accueil d'équipements publics.

Pour répondre à cet objectif, 3 lots ont été définis dans la Convention de Prestations Intégrées « Grand Sud » correspondant aux secteurs opérationnels suivants :

- Lot 1 : secteur de reconversion des friches militaires de l'Arsenal et des anciennes minoteries dijonnaises d'une surface de 12,8 hectares à l'Est de l'avenue Jean Jaurès ;
- Lot 2 : secteur de requalification du quartier du Pont des Tanneries d'une surface de 4,7 hectares au sud de la rue du Pont des Tanneries ;
- Lot 3 : secteur de reconversion du site de l'Hôpital Général d'une surface de 6,7 hectares situé entre l'avenue de l'Ouche et la rue de l'Hôpital.

Les lots 1 - Arsenal et 2 - Pont des Tanneries ont été activés par délibération du 29 juin 2009.

Par délibération du 01 février 2010, le Conseil Municipal de la Ville de Dijon a approuvé l'avenant n°1 à la Convention de Prestations Intégrées. Cet avenant vise à rectifier une erreur matérielle à l'article 24.5 – Sort du boni de l'opération.

Par délibération du 29 mars 2010, le Conseil Municipal de la Ville de Dijon a approuvé l'avenant n°2 à la Convention de Prestations Intégrées. Cet avenant crée un lot n°4 portant sur la reconversion et l'aménagement de la friche industrielle Amora Maille suite à la cessation d'activité du groupe Unilever. Ce secteur de 2,1 hectares, est situé quai Nicolas Rolin. Cet avenant a procédé à l'activation de ce nouveau lot.

Par délibération du 24 juin 2013, le Conseil Municipal de la Ville de Dijon a approuvé l'avenant n°3 à la Convention de Prestations Intégrées portant modification des modalités d'imputation des charges de l'aménageur, de la transformation de la SPLAAD en Société Publique Locale et intégrant les nouvelles dispositions relatives à la gouvernance de la société.

Par délibération du 16 décembre 2013, le Conseil Municipal de la Ville de Dijon a approuvé l'avenant n°4 prenant en compte l'évolution de la participation financière de la collectivité à l'opération d'aménagement et modifiant les dates d'ouverture et de clôture de l'exercice comptable décidé par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » (SPLAAD) en séance du 19 décembre 2012.

Par délibération du 29 juin 2015, le Conseil Municipal de la Ville de Dijon a approuvé la résiliation du lot 2 – Pont des Tanneries.

Par délibération du 19 décembre 2016, le Conseil Municipal de la Ville de Dijon a approuvé l'avenant n°5 modifiant les modalités de détermination du forfait annuel de gestion mises en place par voie d'avenant à la Convention de Prestations Intégrées.

Par délibération du 26 mars 2018, le Conseil Municipal de la Ville de Dijon a approuvé l'avenant n°6 entérinant la décision du Conseil d'Administration de la SPLAAD de simplifier l'organisation des instances de la Société pour la mise en œuvre du contrôle analogue exercé par les collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales actionnaires. Un « Comité de Contrôle et Stratégique » a ainsi été créé, fusionnant le Comité de contrôle et le Comité stratégique existants.

Par délibération du 17 juin 2021, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n°7 à la Convention de Prestations Intégrées prenant en compte les nouvelles dates d'ouverture et de clôture de l'exercice comptable de la SPLAAD.

Par délibération du 17 juin 2021, le Conseil Municipal de la Ville de Dijon a également approuvé l'avenant n°8 entérinant l'évolution de la participation financière de la collectivité pour le lot 1 suite à l'approbation du compte-rendu financier annuel présenté par l'Aménageur à la Collectivité concédante dans le cadre de l'exercice comptable clos au 30 juin 2020.

Par délibération du 27 juin 2022, le Conseil Municipal de la Ville de Dijon a approuvé l'avenant n°9 portant sur l'actualisation annuelle du montant de la rémunération forfaitaire de la SPLAAD au lieu de tous les cinq ans et la possibilité de ne pas appeler systématiquement chaque année cette rémunération forfaitaire.

Par délibération du 19 juin 2023, le Conseil Municipal de la Ville de Dijon a approuvé l'avenant n°10 entérinant l'intégration des dépenses et recettes relatives à la réhabilitation du « pôle de vie sociale » et à la construction d'un gymnase multisports au bilan de l'opération Ecoquartier de l'Arsenal (lot n°1 de la concession d'aménagement) ainsi que la prolongation de la concession jusqu'au 08 octobre 2030 (+ 6 ans).

Par délibération du 16 décembre 2024, le Conseil Municipal de la Ville de Dijon a approuvé l'avenant n°11 entérinant l'évolution de la participation financière de la collectivité pour le lot 1 suite à l'approbation du compte-rendu financier annuel présenté par l'Aménageur à la Collectivité concédante dans le cadre de l'exercice comptable clos au 31 décembre 2023. **Par délibération du 16 décembre 2024**, le Conseil Municipal de la Ville de Dijon a approuvé l'avenant n°12 entérinant l'évolution de la participation financière de la collectivité pour le lot 4 suite à l'approbation du compte-rendu financier annuel présenté par l'Aménageur à la Collectivité concédante dans le cadre de l'exercice comptable clos au 31 décembre 2023.

1. 2. Programme

Lors de sa séance du 29 mars 2010, le Conseil Municipal de la Ville de Dijon a décidé d'intégrer à la concession Grand Sud un nouveau secteur opérationnel portant sur l'aménagement des terrains du site de recherche et production du Groupe UNILEVER, anciennement exploité par AMORA-MAILLE.

Ce site d'une superficie totale de 21 340 m² était désaffecté depuis fin 2009. Il constituait l'une des dernières enclaves industrielles située en milieu urbain. Cette friche était constituée d'un bâtiment de 6 000 m² environ et d'un terrain libéré suite aux démolitions menées par le Groupe UNILEVER, permettant une constructibilité d'environ 20 000 m².

Le programme de reconversion du site comprend deux volets :

- **Sur le tènement constructible : mise en œuvre d'un programme de construction à usage principal d'habitat et équipements annexes afférents.**

Le tènement constructible cadastré EP 3 et EP 23 est situé à l'angle de la rue Hoche et du quai Nicolas Rolin, entre l'Ouche et le Canal de Bourgogne. Il représente une surface de 14 641 m².

Une étude urbaine sommaire a permis de définir une constructibilité de 20 000 à 22 000 m² de Surface de Plancher sur cette parcelle.

- **Sur l'ancien bâtiment « recherche et développement » du groupe Unilever : engager la réhabilitation du bâtiment d'une surface d'environ 6 000 m² de S.H.O.N. pour y implanter des activités économiques afin de favoriser la création d'emplois à proximité des quartiers d'habitat.**

Un protocole d'accord a été signé avec la société TELETECH CAMPUS, négocié conjointement avec le Grand Dijon, pour l'implantation d'un centre d'appel ciblant à terme la création de 600 emplois sur 4 ans, dans l'ancien bâtiment « Recherche et Développement ».

Après négociation, le dispositif validé conjointement désignait la SPLAAD en sa qualité de maître d'ouvrage au titre de la Concession d'Aménagement « Grand Sud » comme opérateur immobilier, porteur du projet pour sa phase acquisition-réalisation, puis finalement comme crédit-bailleur du preneur identifié, dans le cadre d'un contrat d'une durée de 15 ans.

1. 3. Actes règlementaires

Le compte de résultat prévisionnel du lot n°4 « Reconversion de l'ancien site AMORA » a été approuvé par délibération du Conseil Municipal de la Ville de Dijon du 26 mars 2018.

II. NOTE DE CONJONCTURE – REALISATIONS ET PERSPECTIVES

2. 1. Dépenses

- **Foncier**

Aucune acquisition n'a été réalisée au cours de l'exercice.

Au 31/12/2024, la SPLAAD a la maîtrise foncière de l'ensemble de l'opération.

Les dépenses constatées pour ce poste au 31/12/2024 s'élèvent à 10 202 793 € TTC.

- **Aménagement des sols et travaux**

Au 31/12/2024, les travaux suivants ont été réalisés :

- *Sur le tènement constructible :*

Suite à la découverte de résidus de matériaux amiantés enfouis dans le sous-sol du tènement foncier, des travaux de sécurisation et de couverture du site ont été réalisés en 2023.

Les dépenses réalisées en 2024 correspondent à l'entretien du barriérage et du site.

- *Sur l'ancien bâtiment « recherche et développement » (bâtiment Quai 64) :*

La réhabilitation de l'ancien bâtiment R&D s'est effectuée dans le cadre d'un crédit-bail conclu avec la société TELETECH CAMPUS. Un permis de construire en avril 2011 pour la réhabilitation des 6 000 m² de l'ancien bâtiment R&D en centre d'appel. Les travaux ont débuté en juin 2011 et se sont achevés en mars 2012.

La conception initiale du bâtiment, destiné à un preneur unique et proposant des espaces de travail atypiques, restreignait la cible des entreprises pouvant s'installer dans le bâtiment. Des travaux d'adaptation se sont avérés nécessaires pour louer les espaces « Tribune » et « Embarcadère ». Un permis de construire a été délivré en mai 2018 pour la modification des communs et de l'espace « Embarcadère » ainsi que la création de 620 m² de Surface de Plancher supplémentaires dans l'espace « Tribune ». Les travaux se sont déroulés en 2018 et 2019.

Depuis cette date, seuls des travaux d'entretien et de maintenance sont réalisés chaque année dans le bâtiment.

Les dépenses constatées pour ces postes au 31/12/2024 s'élèvent à 9 552 136 € TTC.

Perspectives au 31/12/2025

Sur le tènement constructible : seuls des travaux d'entretien de la sécurisation du terrain sont prévus.

- **Frais annexes**

Les dépenses constatées pour ce poste au 31/12/2024 s'élèvent à 4 909 736 € TTC.

Perspectives au 31/12/2025

- Sur le tènement constructible : frais juridiques liés à la découverte d'amiante ;
- Pour le bâtiment Quai 64 : le bâtiment ayant été vendu en décembre 2024, seules les dernières factures de régularisation seront enregistrées au cours de l'exercice.

- **Rémunération du concessionnaire**

La rémunération perçue par le concessionnaire pour l'année 2024 s'élève à 28 998 € TTC et en cumul au 31/12/2024 à 1 307 689 € TTC.

2. 2. Recettes autres que celles issues du concédant

- **Tènement foncier constructible**

La commercialisation de ce foncier, pour lequel un appel à projets a été lancé en 2022, a été suspendue suite à la découverte d'amiante dans le sous-sol.

En accord avec la Ville de Dijon, il a été décidé de différer la réalisation du projet de construction dans l'attente de connaître les actions possibles pour la Ville de Dijon et la SPLAAD et d'engager les procédures contentieuses. Les délais inhérents à ces procédures ne sont pas encore connus.

- **Location et vente du bâtiment « Quai 64 »**

Dès la première année d'occupation, TELETECH CAMPUS s'est montré défaillant dans le règlement des échéances du crédit-bail qui a été résilié en 2013. Les sommes dues à la SPLAAD s'élevaient à 2 900 K€ HT. Suite à la résiliation du crédit-bail, le bâtiment a été mis sur le marché de la location mais les locaux réhabilités pour TELETECH n'étaient pas modulables et comportaient des espaces trop spécifiques pour être banalisés. Une grande partie des surfaces locatives est restée vacante jusqu'aux travaux d'adaptation réalisés en 2018/2019.

Depuis 2019, l'immeuble a été occupé par :

- La société TELETECH INTERNATIONAL qui loue 1 250 m² de bureaux depuis novembre 2016.
- Le groupement de locataires composé de Dijon métropole, de la Ville de Dijon et de Bouygues Energies et Services / Citelum (ON Dijon) qui loue 1 281 m² de bureaux depuis janvier 2019 ;
- La SNCF qui a loué 2 372 m² de bureaux de mai 2019 à avril 2024.

Le bâtiment « Quai 64 » a été vendu à la ville de Dijon le 18 décembre 2024 pour un montant de 6 500 000 € HT.

Les recettes constatées pour ce poste au 31/12/2024 s'élèvent à 15 715 831 € TTC.

- **Subventions**

Des subventions du FEDER, de la Région Bourgogne, du Département et de la Métropole ont été perçues pour un montant total de 2 625 000 €.

- **Autres produits**

Différentes recettes ont été enregistrées au titre des indemnités de mise à disposition, des remboursements de sinistres et de travaux et des produits financiers. Le montant total constaté pour ces postes s'élève à 155 522 € TTC au 31/12/2024.

2. 3. Recettes issues du concédant

- **Subvention globale de la collectivité**

La participation globale de la collectivité au titre de la subvention d'équilibre reste inchangée. Elle s'élève à 5 601 254 €.

Au 31/12/2024, la Ville de Dijon a procédé au versement de 4 200 000 € de participation.

RECONVERSION DE L'ANCIEN SITE AMORA – VILLE DE DIJON
Compte rendu annuel à la collectivité au 31 décembre 2024

III. COMPTE-RENDU FINANCIER

3. 1. Plan de trésorerie

INTITULE	SIMULATION EN €/TTC					TOTAL du BILAN REVISE EN €/TTC
	réalisé TTC au 31/12/2024	Réalisé au 31/12/2025	Réalisé au 31/12/2026	Réalisé au 31/12/2027	Années ult.	
DEPENSES EN TTC						
ETUDES	24 111	25 230	16 944	0	301	66 586
Etudes générales	24 111	25 230	16 944	0	301	66 586
FONCIER	10 202 793	0	0	0	0	10 202 793
Acquisitions	10 124 168	0	0	0	0	10 124 168
Frais annexes	78 625	0	0	0	0	78 625
Indemnités	0	0	0	0	0	0
AMENAGEMENT DES SOLS	298 186	60 000	84 000	94 214	0	536 400
Aménagement des sols	298 186	60 000	84 000	94 214	0	536 400
TRAVAUX	9 408 329	102 634	27 000	2 760	2 430	9 543 153
Travaux	9 253 950	83 384	12 000	2 760	2 430	9 354 525
Honoraires	154 379	19 250	15 000	0	0	188 629
FRAIS FINANCIERS	2 705 555	224 000	224 000	224 000	680 420	4 057 976
Intérêts sur emprunts à L. T.	2 705 555	224 000	224 000	224 000	680 420	4 057 976
Intérêts sur avances à C. T.	0	0	0	0	0	0
REMUNERATION SPL	1 307 689	28 652	27 361	27 011	410 961	1 801 674
rémunération SPL	1 307 689	28 652	27 361	27 011	410 961	1 801 674
FRAIS ANNEXES	4 909 736	86 593	24 000	30 393	5	5 050 727
Frais annexes	4 909 736	86 593	24 000	30 393	5	5 050 727
FRAIS DE COMMERCIALISATION	0	0	0	0	0	0
GOUVERNANCE PARTICIPATIVE	0	0	0	0	0	0
TOTAL DES DEPENSES ANNUEL	28 856 399	527 109	403 305	378 378	1 094 118	31 259 309,54
TOTAL DES DEPENSES CUMUL	28 856 399	29 383 509	29 786 814	30 165 192	0	
RECETTES EN TTC						
RECETTES LOCATIVES / CESSIONS	15 715 831	0	0	0	7 920 000	23 635 831
Recettes de cessions et d'exploitation	15 715 831	0	0	0	7 920 000	23 635 831
PRODUITS FINANCIERS & DIVERS	155 522	0	0	0	84	155 606
Produits financiers et divers	155 522	0	0	0	84	155 606
SUBVENTIONS	2 625 000	0	0	0	0	2 625 000
Feder	0	0	0	0	0	0
Région	0	0	0	0	0	0
FEDER	450 000	0	0	0	0	450 000
REGION BOURGOGNE	675 000	0	0	0	0	675 000
Département	250 000	0	0	0	0	250 000
GRAND DIJON	1 250 000	0	0	0	0	1 250 000
RECETTES ISSUES DU CONCEDANT	4 200 000	0	300 000	300 000	801 254	5 601 254
Subvention globale	4 200 000	0	300 000	300 000	801 254	5 601 254
Cession équipements généraux	0	0	0	0	0	0
Participation complément de prix	0	0	0	0	0	0
Participation acquisition foncière	0	0	0	0	0	0
TOTAL DES RECETTES ANNUEL	22 696 354	0	300 000	300 000	8 721 338	32 017 692
TOTAL DES RECETTES CUMUL	22 696 354	22 696 354	22 996 354	23 296 354	0	
SOLDES ANNUELS avant financement	-6 160 046	-527 109	-103 305	-78 378	7 627 220	758 382
SOLDES CUMULES avant financement	-6 160 046	-6 687 155	-6 790 460	-6 868 838	0	

Le cumul des dépenses au 31/12/2024 est de 28 856 399 € TTC et le cumul des recettes au 31/12/2024 est de 22 696 354 € TTC.

RECONVERSION DE L'ANCIEN SITE AMORA – VILLE DE DIJON
Compte rendu annuel à la collectivité au 31 décembre 2024

3. 2. Plan de financement prévisionnel

INTITULE	SIMULATION EN €/HT					TOTAL du BILAN REVISE EN €/HT
	réalisé TTC au 31/12/2024	Réalisé au 31/12/2025	Réalisé au 31/12/2026	Réalisé au 31/12/2027	Années ultérieures	
MOYENS DE FINANCEMENT	4 379 991	1 800 009	100 000	50 000	-6 330 000	0
Mobilisation d'emprunts	0	0	0	0	0	0
Amortissement d'emprunts	0	0	0	0	0	0
Avances bancaires	2 949 991	0	0	4 100 000	0	7 049 991
Remboursement d'avances	0	-2 949 991	0	0	-4 100 000	-7 049 991
Avances collectivités	8 000 000	0	0	0	0	8 000 000
Remboursement Avances collectivités	-7 800 000		0	0	-200 000	-8 000 000
Financement des programmes	1 230 000	5 687 000	100 000	0	0	7 017 000
Remboursement des programmes		-937 000	0	-4 050 000	-2 030 000	-7 017 000
T.V.A.						
T.V.A. sur les dépenses	3 093 939	45 551	25 324	21 228	455	3 186 497
T.V.A. sur les recettes	2 624 865	0	0	0	1 320 014	3 944 879
T.V.A. réglée à l'Etat						0
T.V.A. remboursée par l'Etat						0
Solde de T.V.A.	469 074	45 551	25 324	21 228	-1 319 559	-758 382
SOLDE DE TRESORERIE ANNUEL	-1 310 981	1 318 451	22 019	-7 150	-22 339	
SOLDE DE TRESORERIE CUMULE	-1 310 981	7 470	29 489	22 339	0	0

La trésorerie de l'opération est assurée par :

- Une ouverture de crédit en compte courant (OCCC) d'un montant total de 3 M€ contractée auprès du Crédit Agricole et sollicitée à hauteur de 2 949 991 € au 31/12/2024 ;
- Des subventions d'un montant total de 2 625 000 € ;
- D'une avance de trésorerie de la Ville de Dijon d'un montant de 200 000 € ;
- Comme le prévoit l'article 16 de la convention de prestations intégrées, une partie de la trésorerie est financée par un autre programme de la même concession à hauteur de 1 230 000€.

RECONVERSION DE L'ANCIEN SITE AMORA – VILLE DE DIJON
Compte rendu annuel à la collectivité au 31 décembre 2024

3. 3. Evolution des dépenses et des recettes HT par rapport à l'exercice précédent

DEPENSES	Bilan Actualisé au 31/12/2024	Bilan Actualisé au 31/12/2023	écart
ETUDES GENERALES	55 500	18 500	37 000
FONCIER	9 056 917	9 056 917	0
AMENAGEMENT DES SOLS	447 000	401 610	45 390
TRAVAUX	7 813 852	7 810 659	3 193
HONORAIRES TECHNIQUES	157 191	128 482	28 709
FRAIS FINANCIERS	4 057 926	4 116 000	-58 074
REMUNERATION SPL	1 801 674	1 807 285	-5 611
FRAIS ANNEXES	4 682 752	4 865 768	-183 016
FRAIS DE COMMERCIALISATION	0	0	0
FRAIS DE COMMUNICATION-GOUVERNANCE	0	0	0
TOTAL DES DEPENSES	28 072 813	28 205 221	132 408

RECETTES	Bilan Actualisé au 31/12/2024	Bilan Actualisé au 31/12/2023	écart
CESSIONS	19 703 309	19 835 717	-132 408
Recettes de cession de terrains	6 600 000	6 600 000	0
Recettes de cession du bâtiment	6 500 000	6 500 000	0
Recettes d'exploitation	6 603 309	6 735 717	-132 408
SUBVENTIONS	2 625 000	2 625 000	0
FEDER	450 000	450 000	0
REGION BOURGOGNE	675 000	675 000	0
Département	250 000	250 000	0
GRAND DIJON	1 250 000	1 250 000	0
PRODUITS FINANCIERS ET DIVERS	143 250	143 250	0
RECETTES ISSUES DU CONCEDANT	5 601 254	5 601 254	0
Subvention globale	5 601 254	5 601 254	0
Cession équipements généraux	-	-	0
Participation complément de prix	-	-	-
Participation acquisition foncière	-	-	-
TOTAL DES RECETTES	28 072 813	28 205 221	-132 408
SOLDE RECETTES - DEPENSES	0	0	0

Dépenses

Le compte de résultat prévisionnel fait apparaître un montant total prévisionnel de dépenses de 28 072 813 € HT, soit 32 017 691 € TTC.

Recettes

Le compte de résultat prévisionnel fait apparaître un montant total prévisionnel des recettes de 28 072 813 € HT, soit 32 017 691 € TTC.

3. 4. Compte de résultat prévisionnel

DEPENSES	%	Euros HT	TVA	TTC
ETUDES GENERALES	0%	55 500	11 086	66 586
FONCIER	32%	9 056 917	1 145 876	10 202 793
AMENAGEMENT DES SOLS	2%	447 000	89 400	536 400
TRAVAUX	28%	7 813 852	1 540 672	9 354 525
HONORAIRES TECHNIQUES	1%	157 191	31 438	188 629
FRAIS FINANCIERS	14%	4 057 926	49	4 057 976
REMUNERATION SPL	6%	1 801 674	0	1 801 674
FRAIS ANNEXES	17%	4 682 752	367 975	5 050 727
FRAIS DE COMMERCIALISATION	0%	0	0	0
SOLDE TVA			758 382	758 382
TOTAL DES DEPENSES	100%	28 072 813	3 944 879	32 017 691

RECONVERSION DE L'ANCIEN SITE AMORA – VILLE DE DIJON
Compte rendu annuel à la collectivité au 31 décembre 2024

RECETTES	%	Euros HT	TVA	TTC
LOCATIONS/CESSIONS	70%	19 703 309	3 932 522	23 635 831
Recettes de cession de terrains		6 600 000	1 320 000	7 920 000
Recettes de cession du bâtiment		6 500 000	1 300 000	7 800 000
Recettes d'exploitation		6 603 309	1 312 522	7 915 831
SUBVENTIONS	9%	2 625 000	0	2 625 000
FEDER		450 000	0	450 000
REGION BOURGOGNE		675 000	0	675 000
Département		250 000	0	250 000
GRAND DIJON		1 250 000	0	1 250 000
PRODUITS FINANCIERS ET DIVERS	1%	143 250	12 356	155 606
RECETTES ISSUES DU CONCEDANT	20%	5 601 254	0	5 601 254
Subvention globale		5 601 254	0	5 601 254
Cession équipements généraux		0	0	0
Participation complément de prix		0	0	0
Participation acquisition foncière		0	0	0
TOTAL DES RECETTES	100%	28 072 813	3 944 879	32 017 691
SOLDE RECETTES - DEPENSES		0	0	0

V. ANNEXES

Annexe 1 : Etat des acquisitions réalisées au 31/12/2024

Annexe 2 : Etat des ventes au 31/12/2024

Annexe 3 : Plan du site

Annexe 4 : Bâtiment QUAI 64

ANNEXE 1 : ETAT DES ACQUISITIONS REALISEES AU 31/12/2024

PROPRIETAIRES	COMMUNES	CADASTRE		SURFACE			PRIX GLOBAL D'ACQUISITION TTC	DATE ACTE
		Sect.	N°	ha	a	ca		
ACQUISITIONS 1ère PHASE								
AMORA MAILLE SOCIETE INDUSTRIELLE	DIJON	EP	3	01	08	40		12/07/2010
		EP	23	01	05	95		
		S/T		2	14	35		
							10 124 168,11 €	
TOTAL ACQUISITIONS				2	14	35	10 124 168,11 €	

RECONVERSION DE L'ANCIEN SITE AMORA – VILLE DE DIJON
Compte rendu annuel à la collectivité au 31 décembre 2024

ANNEXE 2 : ETAT DES VENTES AU 31/12/2024

DESIGNATION	Référence cadastrale	Surface vendue en m² de SP	ACQUEREUR	PRIX H.T. en Euros	PRIX T.T.C.	ACTE
Bâtiment Quai 64	EP 27	6 054	Ville de Dijon	6 500 000,00	7 800 000,00	18/12/2024
Lot AMORA	EP 3 et EP 27	22 000				
TOTAL		6 054		6 500 000	7 800 000	



ANNEXE 4 : BATIMENT QUAI 64



SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE
« AMÉNAGEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION DIJONNAISE »
40 avenue du Drapeau
CS 77 418
21074 Dijon Cedex
Tél. 03 45 83 90 13
Fax 03 45 83 90 21
www.splaad.com

SPLAAD
L' a m é n a g e u r p u b l i c